

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute reproduction, intégrale ou partielle, est strictement soumise à l'autorisation des propriétaires. Les présentes conditions de vente s'appliquent à toutes nos prestations de service. Toute commande implique de plein droit de la part de nos clients, la prise de connaissance de ces conditions ci énoncées et de leur acceptation sans réserve .

Nos prix et devis sont donnés avec engagement d'une durée de 1 mois. Ils sont fixés en fonction des tarifs en vigueur des produits nécessaires à la prestation de service. Tous nos devis sont gratuits. Ils sont estimatifs avant visite chantier du technicien de la société Esprit Enduit, et peuvent être sujet à des modifications pouvant avoir une répercussion proportionnelle sur la facture : travaux supplémentaires, surfaces plus ou moins importantes après relevé de mesure par le technicien.

Nos interventions répondent à une planification que nous mettons beaucoup de soin à respecter. Elles dépendent des chantiers en cours mais également de l'approvisionnement du fournisseur. Les délais de réalisations peuvent être sujet à des variations en fonction des retards occasionnés par les chantiers précédents ou l'approvisionnement des produits ou du transport. Dans tous les cas , la société Esprit Enduit s'engage à en informer le client. Les interruptions de travail provoqués par le client, ou par son représentant légal, ainsi que par d'autres corps de métiers révisent les délais de réalisation , le chantier pouvant être reporté en fonction de la planification en cours. Les travaux sont réalisés en accord avec le client ou de son représentant légal.

Les commandes sont validées à réception du devis daté et signé par le client accompagné de l'acompte de 30%.

Condition de travaux : il appartient au commanditaire de permettre l'accès et le stationnement à proximité du chantier de notre véhicule utilitaire, de mettre à notre disposition eau et électricité (220V), et d'une zone ou d'un local de proximité d'environ 10 M2 pour entreposer les produits et les fabriquer.

Les chantiers de sol sont fermés durant toute la période d'intervention jusqu'au traitement final de surface. En cas de locaux humides , le temps de séchage pourra être doublé. Les grandes baies vitrées et ensoleillées seront fermées par des volets ou couvertes par des bâches. Il ne doit pas y avoir d'écart ou de trous entre les murs le sol, afin que nous puissions mettre en place notre produit sans que des fuites puissent avoir lieu.

Le mandataire s'engage à nous remettre un support sans vice caché et à même de recevoir nos produits. Le support doit être stable, sec, sain et plan. La chape de support doit être réalisée par un professionnel qualifié. Dans le cas contraire , la société ne pourra pas être mise en cause sur les défauts portant sur ces points et sur des anomalies liées au support. Si à la date indiquée , le prestataire constate une non conformité du site avec les conditions requise précédemment requise il se réserve le droit de refuser la réalisation de la commande.

Caractéristiques produits : aux contraires des revêtements tels que carrelage, plastique, textile, peinture, le béton ciré ,de par sa composition organique et minéral, est un matériau vivant et tient le parquet ou la pierre naturelle, au caractère non homogène de sa coloration et de son aspect final - esthétique brute ,faux uni « nuagé » et effet de la matière marqué . Comme d'autres matériaux minéraux (exemple terre cuite, le parquet...), il nécessite des précautions d'usage, et la présence de légères traces d'abrasion , micro rayures, au fil du temps, ne sont pas exclus, de par son usage au quotidien et de son usure normale. La microfissure bien que rare sur nos produits, est liée au béton. Comme le faïençage de la céramique, elle n'entraînent pas de dégradation sur l'ouvrage , fait partie de son aspect. Le béton se patine avec le temps, comme le parquet.

Authenticité : Nos réalisations sont entièrement fait main par des spécialistes formés au produit. Comme tous travail artisanal les imperfections et la variabilité en font son authenticité et son charme. (micro bulle, faïençage, aspect moirés non uniforme, nuances de couleurs, et différence d'épaisseur +/- 1 mm).

Protection des sols : les sols atteignent leur résistance maximale à 30 - 40 jours. Durant cette période, ils sont sensibles aux chocs, poinçonnements et rayures. Il est indispensable de les protéger si d'autres travaux doivent avoir lieu, par un tissu géotextile ou des couvertures. Les bâches plastique sont à proscrire. Les meubles doivent recevoir des tampons de feutre. Il est important également, de ne pas faire entrer en contact avec le béton des produits acides. Ne pas utiliser de produits abrasifs susceptible d'enlever la protection du béton ou de micro rayé. En cas de présence d'animaux, les traces d'urines sont à surveiller, pouvant entraîner l'apparition de taches jaunâtres.

Réception de travaux: la réception de travaux de sol est impérativement faite à l'issu des travaux de traitement et de lustrage. Les réserves peuvent être énumérées sur un procès verbal de réception signé par les deux parties. Dans le cas où le maître d'ouvrage prendrait possession des lieux avant réception des travaux, ou accepterait l'intervention d'un autre corps de métiers sur le chantier, cela ferait office de réception sans réserves de nos travaux. Les demandes d'intervention après réception de travaux sont facturées au tarif en vigueur.

La garantie porte sur les dommages mettant en cause la solidité de l'ouvrage, non sur son aspect esthétique .

Le paiement doit être fait à réception de la facture. La facture doit nous être retournée daté et signée accompagnée de l'attestation de TVA 5,5%, si le client en a bénéficié. En cas de non paiement, de la somme exigible et conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 (CC. Com. Art I. 4441-6 al. 3 modifié), il sera appliqué des pénalités de retard sans qu'un rappel soit nécessaire.

